

**PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE
FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT
MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

**❖ GUIDE DE PRESENTATION A L'ATTENTION DES PERSONNELS
INTERESSES PAR LE DISPOSITIF**

SOMMAIRE

LA GENESE DU PROJET & LE CONTEXTE	2
1. Présentation du groupe de travail national sur la mobilité internationale des apprentis & actions menées (2017/2020).....	2
2. Organisation des sessions : approche mutualisée ou par réseau/structure	3
3. Coordination du programme de professionnalisation par Euro App Mobility	3
4. Lancement de MOBLT	4
LE PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION	4
1. Orientation des travaux initialement menés par le groupe de travail.....	4
2. Objectifs généraux du programme de professionnalisation	4
3. Approche par module de professionnalisation	4
4. Modalités de validation et de reconnaissance des compétences.....	6
5. Modalités d'animation et d'encadrement des modules	6
LA MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES.....	6
CONTACT.....	7
ANNEXE : COPIL MOBLT – Missions et liste des structures participantes.....	8
ANNEXE : FICHE PRATIQUES (une fiche par module)	9

LA GENESE DU PROJET & LE CONTEXTE

Présentation du groupe de travail national sur la mobilité internationale des apprentis & actions menées (2017/2020)

L'Agence Erasmus+ France/ Education Formation a animé entre 2013 et 2022 un groupe de travail qui réunissait les principaux partenaires inscrits dans le champ de la mobilité internationale des apprentis¹. Ce groupe de travail était plus communément appelé « GT ATMA » en référence aux rencontres organisées entre 2015 et 2019 : les Assises Territoriales de la Mobilité des Apprentis (ATMA)². Ce collectif avait pour mission d'offrir un espace d'échanges et de dialogue entre les institutions et les acteurs impliqués dans le champ de la mobilité internationale auprès du public des apprentis et post-apprentis (sous statut de stagiaires de la formation professionnelle), de formuler des propositions innovantes et de produire des ressources communes au bénéfice des apprenants des territoires.

En 2017, les premières réflexions sur le sujet de la professionnalisation des référents mobilité ont été engagées et quelques structures membres du GT ATMA se sont réunies autour d'un groupe de travail spécifique³. Ce GT à échelle réduite a tout d'abord procédé à la réalisation d'une enquête au sein des différents réseaux. L'objectif était alors d'identifier les rôles et missions des référents mobilité européenne et internationale et de quantifier le temps consacré à leurs missions pour cerner le profil de chacun et aboutir à un portrait-robot du référent mobilité européenne et internationale.

À la suite de cette enquête et en s'appuyant sur les résultats obtenus, le groupe a élaboré :

- [Un guide sur « Les compétences d'un\(e\) référent\(e\) mobilité européenne et internationale dans un centre de formation d'apprentis »](#)
- Un « Référentiel d'activités et de compétences associées à la fonction de référent(e) mobilité européenne et internationale dans un CFA » (*disponible dans les documents supports partagés*)
- [Une vidéo dédiée à l'organisation de mobilités internationales dans un CFA](#)

Le référentiel d'activités et de compétences associées à la fonction de référent mobilité européenne et internationale a été présenté et validé par les « acteurs opérationnels de terrain » (personnels de CFA) lors des 3^e Assises Territoriales de la Mobilité des Apprentis (ATMA 2019 - cf. lien en note de bas de page). Également, lors d'un des ateliers consacrés à « la professionnalisation des référents mobilité dans les CFA », la question a été posée aux participants de savoir selon quelles modalités et avec quelles priorités ils envisageraient de suivre une formation pour acquérir ou renforcer les compétences identifiées dans le référentiel.

Aussi, dans un contexte national et européen favorable⁴ et sur la base des retours collectés lors de cet atelier, les membres du GT qui s'étaient en particulier penchés sur le sujet ont décidé, avec le soutien de l'ensemble du GT ATMA, de poursuivre leurs travaux pour **élaborer un programme de professionnalisation mis à la disposition des CFA et plus largement des organismes qui dispensent des formations par apprentissage (OFA), et participer ainsi activement à la professionnalisation des personnels qui assurent la fonction de référent mobilité européenne et internationale.**

¹ Le GT ATMA était composé de : l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile), l'AOCDTF (Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France), le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), CCI France, CMA France, EAM (Euro App Mobility), les MFR (Maisons Familiales et Rurales), le Ministère de l'Agriculture/DGER-BRECI, l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse), Pro Tandem (Agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels), Régions de France (représentés par la Région Grand Est et la Région Occitanie) et un expert EFP de l'agence Erasmus +.

² Lien vers la vidéo de présentation des ATMA de mai 2019 à Toulouse : <https://www.youtube.com/watch?v=-D3tTFXrtcU>

³ GT également coordonné par l'Agence Erasmus + France / Education Formation, et composé de l'ANFA, du CCCA-BTP, des Compagnons du Devoir et d'un expert EFP de l'agence Erasmus +.

⁴ Cf. loi du 29 mars 2018 qui stipule, en son article 23, que les CFA doivent encourager la mobilité de leurs apprentis en mobilisant en particulier du « personnel dédié » ; La loi du 5 septembre 2018 qui précise, en son article 24, la nature du personnel dédié « qui peut comprendre un référent mobilité » (le décret n°2019-565 du 6 juin 2019, relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, précise via le critère d'appréciation n°20 que « le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale [...] » ; Depuis 1995, le programme Erasmus (+) permet aux apprentis d'effectuer une partie de leur formation dans un autre pays européen à travers l'octroi de bourses pour financer leur mobilité et de financements dédiés aux organismes qui les mettent en œuvre. Cette volonté politique se traduit de fait par des budgets en constante augmentation visant à faire bénéficier au plus grand nombre d'apprentis d'une période de formation transnationale.

Le présent guide et l'ensemble des documents supports et ressources qui constituent le « programme de professionnalisation du personnel des organismes de formation par apprentissage assurant la fonction de référent mobilité européenne et internationale » sont ainsi le résultat des travaux initialement menés en 2020 par les membres de ce groupe de travail et poursuivis depuis par un comité de pilotage constitué autour de l'association Euro App Mobility (« COPIL MOBLT » présenté dans la suite du guide).

Organisation des sessions : approche mutualisée ou par réseau/structure

Dans l'esprit des concepteurs du dispositif, ce dernier se voulait un produit « clé en main » susceptible d'être déployé gratuitement et en toute autonomie, par tous les organismes proposant des parcours de formation par apprentissage et désireux d'accompagner la montée en compétences de leur personnel. L'accès à l'ensemble des outils et supports évoqués dans le présent guide étant ensuite obligatoirement conditionné par la **signature d'une charte d'engagement**⁵.

Néanmoins, force a été de constater que la majorité des CFA-OFA n'avait pas la capacité de mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour dispenser le parcours de manière autonome (absence de plateforme numérique, impossibilité de mobiliser suffisamment d'intervenants pour animer les séances, entre autres) et qu'ils souhaitaient, le cas échéant, être orientés vers une structure qui leur permettrait d'intégrer une future session.

Dans le même temps, les structures membres du GT, très satisfaites de la dynamique de travail collectif engagé depuis plusieurs années, souhaitaient **proposer une session du parcours « mutualisée », c'est-à-dire ouverte à l'ensemble des OFA et réseaux de CFA concernés par la thématique**, permettant ainsi de mobiliser un large panel d'intervenants et de mixer le profil des personnels participants (communément appelés « stagiaires »). Une première session mutualisée a ainsi été proposée à l'automne 2021, rassemblant 76 personnels issus de 7 réseaux de CFA différents. Face au succès rencontré, une nouvelle session mutualisée a été proposée dès l'automne 2022. Cette dernière a alors permis d'accompagner 94 personnels de différents CFA-OFA.

L'organisation de ses sessions mutualisées ne remet cependant aucunement en cause la possibilité donnée, à chaque OFA ou organisme de tutelle éligible qui le souhaite, d'organiser en toute indépendance une session complète ou à « géométrie variable » (par exemple, centrée sur quelques compétences clés), dans le respect de la charte d'engagement et des intentions pédagogiques du programme de professionnalisation.

Coordination du programme de professionnalisation par Euro App Mobility

Dans le but de continuer à développer le dispositif, d'assurer une organisation optimale des sessions et de répondre également au mieux aux demandes de participation individuelles, il devenait nécessaire, après la première session de l'automne 2021 et le souhait de renouveler l'opération, d'identifier une unique structure coordinatrice de ces sessions mutualisées. Ainsi, au printemps 2022, **les membres du GT ATMA ont unanimement désigné l'association Euro App Mobility (EAM) pour remplir cette mission et assurer la gouvernance du dispositif de professionnalisation des référents mobilité.**

Euro App Mobility est une association à but non lucratif, fondée en 2020, qui a pour mission de développer la mobilité internationale (type Erasmus) des apprentis et alternants. Fondée par Jean Arthuis, ancien ministre et eurodéputé, l'association œuvre pour lever les obstacles de tous ordres afin d'inscrire l'ouverture internationale au cœur des programmes pédagogiques des filières de l'apprentissage. EAM fédère à ce jour une vingtaine de réseaux de CFA, d'entreprises, d'institutions et personnalités politiques, en France et en Europe, autour d'un projet commun : la création d'un espace européen de l'apprentissage. <https://euroappmobility.eu/fr>

En poursuivant l'action du GT et dans l'idée de continuer, au fil des sessions, d'actualiser les contenus pédagogiques du programme afin qu'ils restent pertinents et adaptés aux besoins des personnels participants, Euro App Mobility avait à cœur de maintenir le travail collaboratif assuré par les structures associées à la conception du dispositif de professionnalisation. Il a donc été acté de mettre en place un comité de pilotage dédié au dispositif : le COPIL MOBLT (cf. annexe 1 pour connaître les missions et la liste de structures membres du COPIL).

⁵ Les structures qui ne sont pas membres (ou dont la structure de tutelle n'est pas membre) du COPIL MOBLT, qui souhaitent dispenser tout ou partie du programme de professionnalisation ou exploiter les ressources produites sont invitées à contacter l'équipe MOBLT pour recevoir la charte à signer (contact : moblt@euroappmobility.eu).

Lancement de MOBLT

Lors du lancement de la première session mutualisée, le GT et plus généralement l'ensemble des structures parties prenantes ont pris l'habitude de nommer le dispositif par l'acronyme « PPRMOFA »⁶. Cependant, avec la volonté ferme de pérenniser le programme de professionnalisation et la gouvernance actée d'EAM, il s'est avéré indispensable de trouver un nom qui serait plus évocateur.... De là est né « MOBLT »⁷. **Ainsi, toutes les sessions prévues à compter de l'automne 2023, seront aux couleurs de MOBLT.**

LE PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION

1. Orientation des travaux initialement menés par le groupe de travail

Dès le début des travaux engagés par le GT, ce dernier avait constaté que la mobilité européenne et internationale n'était pas l'apanage d'une seule personne au sein d'un organisme de formation par apprentissage. En effet, il semble extrêmement rare qu'une seule et même personne puisse cumuler, au sein de sa structure, l'ensemble des prérequis, compétences et connaissances nécessaires à l'exercice des différentes missions liées à la définition des projets de mobilité européenne et internationale ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Pour cette raison, le groupe de travail a abordé les différents référentiels et de fait le programme de professionnalisation sous l'angle de la fonction de référent mobilité européenne et internationale – étant entendu que cette dénomination englobe tous les acteurs opérationnels recensés dans des fonctions telles que : chargé de mission, pilote mobilité, coordinateur mobilité, etc., et non sous celui du poste de référent mobilité européenne et internationale.

En conséquence et tel que détaillé dans la suite de ce guide, **le programme de professionnalisation a été pensé par modules de compétences. Aussi les membres du personnel souhaitant suivre le programme de professionnalisation peuvent choisir de suivre tout ou partie des 8 modules proposés.**

2. Objectifs généraux du programme de professionnalisation

Le programme de professionnalisation s'adresse aussi bien aux **personnes déjà en poste au sein de des organismes de formation, qu'à celles nouvellement recrutées**. Il a pour objectif de **doter le personnel des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'actions de mobilité européennes et internationales à destination des apprentis – tous niveaux de formation confondus –**, et post-apprentis (qui partent sous statut de stagiaires de la formation professionnelle). Il leur permettra ainsi d'avoir la capacité d'organiser aussi bien l'envoi que l'accueil de ces publics.

Avec la mise à disposition de cet outil d'aide à la professionnalisation des référents mobilité européenne et internationale, le COPIL MOBLT espère également favoriser l'émergence d'une communauté de référents mobilité européenne et internationale.

3. Approche par module de professionnalisation

A l'issue des précédentes sessions mutualisées, sur la base des retours des stagiaires participants (par le biais des questionnaires de satisfaction) et des bilans réalisés avec les intervenants, le GT, puis le COPIL MOBLT a pris soin d'actualiser le dispositif : mise à jour des contenus pédagogiques, ajouts de nouvelles ressources, modifications des modalités d'animation et durées de séances, essentiellement.

Ainsi, à compter de la prochaine session mutualisée (automne 2023), il est par exemple prévu de proposer un nouveau module dans le cadre de la compétences 4, portant à 8 le nombre de modules proposés.

Tel que précédemment évoqué, le programme de professionnalisation a donc été pensé par module et élaboré sur la base des **compétences clés dont doivent être dotés les personnels qui interviennent dans l'organisation d'actions de mobilité transnationale à destination des apprentis, tous niveaux de formation confondus (niveaux 3 à 7 CEC⁸) et post-apprentis.**

⁶ Programme de professionnalisation des référents mobilité des organismes de formation par apprentissage

⁷ <https://euroappmobility.eu/fr/article/euro-app-mobility-lance-mobl>

⁸ Cadre européen des certifications

La durée totale estimée du programme de professionnalisation est de 58 heures⁹.

Aussi, sur la totalité du programme, 19h30 sont prévues **en présentiel**. La majorité du programme, soit 27h55 est donc prévue pour être suivie à distance. Selon les objectifs des séances, elles sont dispensées :

- **en distanciel synchrone (DS)** – pour un total de 19h30 : les stagiaires participent à des séances par visioconférence et échangent avec l'intervenant, avec en appui différentes ressources disponibles en ligne
- **en distanciel asynchrone (DA)** – pour un total de 11h10 : les stagiaires suivent en autonomie des contenus numériques et travaillent en appui sur d'éventuelles ressources matérielles complémentaires. Les contenus numériques afférents sont alors mis à disposition dans ce que l'on appelle des capsules numériques. **Dans le cadre des sessions mutualisées, tous les stagiaires ont alors accès à la plateforme pédagogique en ligne d'EAM.**

Le tableau ci-après, récapitule les intitulés et les durées estimées par blocs de compétences et par module

NO.	INTITULE DES BLOCS DE COMPETENCES ET DES MODULES	DUREE ESTIMEE DES BLOCS ET MODULES (en hres) (inclus : les temps d'introduction, les séances en présentiel, DA & DS)
C.1	Compétence 1 : ORGANISER ET GERER UN PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	20:10
Module C.1.1	Elaborer un projet de mobilité européenne et internationale	14:40
Module C.1.2	Mettre en œuvre un projet de mobilité européenne ou internationale	5:30
C.2	Compétence 2 : UTILISER LES CADRES REGLEMENTAIRES DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	8:00
Module C.2.1	Agir dans un cadre réglementaire approprié	8:00
C.3	Compétence 3 : COMMUNIQUER DANS UNE LANGUE ETRANGERE ET DANS UN CONTEXTE INTERCULTUREL (en accès libre pour tous les stagiaires)	2:00
Module C.3.1	Communiquer en anglais dans le contexte d'un projet de mobilité	2:00
C.4	Compétence 4 : PILOTER LA COHERENCE ENTRE LE PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE ET LE PARCOURS DE FORMATION	19:00
Module C.4.1	Définir les modalités pédagogiques de la mobilité européenne ou internationale	10:00
Module C.4.2	Mobiliser les dispositifs adéquats de description, de valorisation et de reconnaissance des acquis d'apprentissage, en lien avec la mobilité européenne ou internationale, dans les parcours de l'Enseignement et la Formation Professionnels (EFP)	5:30
Module C.4.3	Mobiliser les dispositifs adéquats de description, de valorisation et de reconnaissance des acquis d'apprentissage, en lien avec la mobilité européenne ou internationale dans les parcours de l'Enseignement supérieur	3:30
C.5	Compétence 5 : COMMUNIQUER ET PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VALORISATION D'UNE ACTION DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	9:00
5.1	Communiquer efficacement et contribuer à la mise en œuvre des actions de valorisation du projet de mobilité européenne ou internationale	9:00
Volume horaire total		58:10

⁹ hors temps de travail personnel préparatoire, à effectuer en amont du module, à discrétion des stagiaires et le cas échéant, validation des blocs de compétences

Pour connaître la répartition détaillée entre les séances en présentiel, distanciel synchrone et asynchrone, il suffit de consulter directement les fiches pratiques.

Par ailleurs, il est convenu que les stagiaires peuvent suivre tout ou partie des modules, sur une ou plusieurs sessions, dans l'ordre de leur choix. Cependant, s'ils souhaitent suivre l'ensemble des modules rattachés à une même compétence (ce qui pourrait être le cas pour les compétences 1 et 4), il est attendu que les modules soient suivis dans l'ordre proposé par le programme. Enfin, il n'est pas possible de suivre uniquement quelques séances d'un module. **Chaque module doit être suivi dans son intégralité (au cours d'une même session).**

4. Modalités de validation et de reconnaissance des compétences

Au lancement des travaux de conception du dispositif, les membres du GT ont convenu d'utiliser l'appellation « programme de professionnalisation » car il ne s'agissait pas, du moins lors de sa conception initiale, de proposer une formation aboutissant à une certification. **En conséquence, le programme prévoit une validation des compétences (à la suite d'un processus d'évaluation) et non une évaluation des compétences.**

Tel que précisé dans les notes de cadrage rédigées, **la validation est prévue sur la compétence dans son intégralité** (c'est-à-dire après avoir suivi le ou les modules d'un même bloc de compétences).

A l'issue du processus de validation, chaque stagiaire concerné reçoit un **procès-verbal de validation et le cas échéant, un Open Badge de la compétence validée. Le stagiaire ayant validé l'ensemble des modules du parcours se verra attribuer le Meta Badge MOBLT. Une attestation de validation** de la part de la structure qui a organisé la session peut être délivrée sur demande.

La validation n'est pas obligatoire. Pour les stagiaires qui ne participent pas à la validation ou ne valident pas leurs compétences, mais qui ont bien suivi toutes les séances d'un ou plusieurs modules, la structure qui dispense la session délivre **une attestation de participation** (cela s'applique également d'office pour les compétences 1 et 4, si les stagiaires n'ont suivi que l'un des modules concernés).

Les membres du COPIL MOBLT ont fait le choix, pour le moment, de ne pas déposer de demande pour inscrire le contenu du présent programme de professionnalisation au répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP – répertoire spécifique). Cependant, ils ont fait le choix d'élaborer un système de reconnaissance par open badges. Les travaux sont en cours. EAM ne manquera pas de communiquer sur leurs évolutions.

5. Modalités d'animation et d'encadrement des modules

Il est laissé à la discrétion des structures qui dispensent les modules d'identifier et de mobiliser les membres du personnel et éventuellement les intervenants extérieurs qui peuvent animer tout ou partie des séances proposées dans le programme.

Chaque structure doit également assurer le positionnement du personnel qui souhaite suivre tout ou partie du programme, selon ses propres critères. Les concepteurs ont en revanche pris soin d'indiquer les prérequis nécessaires pour chacun des 8 modules du programme de professionnalisation.

Pour rappel, le GT, puis le COPIL ont souhaité mettre à disposition des structures une solution clé en main. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du programme de chaque module, des préconisations d'animation ont notamment été partagées. Il est cependant laissé à la discrétion des structures utilisatrices de les appliquer selon leurs besoins et le contexte dans lequel les mobilités européennes et internationales sont mises en œuvre dans leur établissement. Par exemple, les durées pour les séances prévues en DA sont indiquées à titre indicatif, il s'agit de recommandations. Dans les faits, les stagiaires pourront consulter les contenus des capsules numériques autant de fois qu'ils le souhaitent.

LA MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES

Comme précédemment évoqué, les membres du GT puis du COPIL qui ont élaboré et actualisé le programme de professionnalisation ont rédigé, en plus des 3 référentiels, différents documents supports afin de permettre aux structures qui le souhaitent de s'approprier et de mettre en œuvre le programme de professionnalisation :

flyer de communication, guides de présentation, fiches pratiques, questionnaire de satisfaction, etc. De plus, pour faciliter le respect des intentions pédagogiques, une mallette pédagogique numérique a également été élaborée. Elle contient à ce jour plus de 150 documents et références, qui peuvent être utilisés à discrétion par les intervenants pour préparer et animer les séances et pour certains, partagés aux stagiaires, avant ou après les séances concernées.

Tous ces documents ainsi que les fichiers sources des capsules numériques étant le résultat des travaux menés par le GT puis par le COPIL MOBLT, **ils sont mis à disposition gratuitement des organismes de formation par apprentissage qui souhaitent dispenser le dispositif mais ils restent cependant la propriété intellectuelle commune des structures membres du COPIL MOBLT. Ainsi, ils ne peuvent faire l'objet de modification ou d'un dépôt d'enregistrement au RNCP sans l'accord unanime des structures membres du COPIL MOBLT.**

Enfin, précisons qu'afin de fluidifier la rédaction des différents documents, il a été décidé d'utiliser systématiquement un langage neutre, pour tous les documents élaborés dans le cadre du dispositif. Cela signifie que les noms et le cas échéant les pronoms n'ont pas été féminisés.

CONTACT

Pour toute question concernant le programme de professionnalisation MOBLT, vous pouvez contacter l'équipe d'EAM : mobl@euroappmobility.eu

ANNEXE : COPIL MOBLT – Missions et liste des structures participantes

Le comité de pilotage (COPIL) MOBLT, coordonné par Euro App Mobility est constitué des structures suivantes :

- l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile),
- l'AOCDF (Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France),
- le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics),
- CCI France,
- CMA France,
- les MFR (Maisons Familiales et Rurales)
- l'Agence Erasmus+ France poursuivront leurs travaux collectivement et seront réunis à cet effet dans un comité de pilotage animé par EAM.

Ce comité a pour vocation à poursuivre collectivement les travaux pour assurer la pérennisation et le développement de MOBLT et aura notamment la charge de :

- Veiller à la qualité et à la cohérence pédagogique du dispositif (aussi bien pour les sessions dites mutualisées que celles qui seraient déployées en autonomie),
- Valider les mises à jour et les créations des contenus pédagogiques.
- Elaborer le cas échéant de nouvelles ressources, nécessaires à la mise en œuvre ou à l'animation du dispositif
- Définir les orientations, les évolutions du dispositifs (en termes de contenus et de modalités pédagogiques)
- Déterminer les modalités de validation et de reconnaissance

A cet effet, et sauf sujets particuliers, les membres se réuniront en moyenne tous les deux mois, selon les points à traiter (en distanciel ou présentiel).

Les membres du comité pourront également s'ils le souhaitent, co-animer tout ou partie des modules du dispositif de professionnalisation.

Enfin, les structures de ces mêmes acteurs auront en contrepartie de leur implication dans le comité la faculté d'inscrire d'office un certain nombre de stagiaire par année, à chaque session mutualisée.

ANNEXE : FICHE PRATIQUES (une fiche par module)**Présentation du contenu et des modalités de chaque module**

(Cf. pages suivantes)